

Commune de Daoulas

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

ÉLABORATION DU PLUI
 PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE À JOUR N°1 DU PLU
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PL
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLU
Approuvées en Conseil de Communauté
du 26 septembre 2024

1:4500

- A5_Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AC1_Protection des Monuments Historiques**
 - Classé (donnée surfacique)
 - Inscrit (donnée surfacique)
 - Classé
 - Inscrit
- AC4_Site Patrimonial Remarquable (SPR)**
 - Zone de protection
- A51_Conservation des eaux potables et minérales**
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection éloignée
 - Périmètre de protection rapprochée
 - EL11_Perturbation d'accès voie express et déviations
- EL9_Passage des piétons sur le littoral**
 - Servitude de droit (SPRL)
 - Servitude modifiée (SPRL)
- I4_Protection des lignes électriques (non cartographié)**
- PM1_Plan de Prévention des Risques Naturels Prévu**
 - zone rouge
 - zone bleue
 - zone non directement exposée dite zone blanche
- PT1_Protection contre les perturbations électromagnétiques**
 - Zone de garde
 - Zone de protection
 - Enprise
- T5_Servitude aéronautique de déagagement (protection maximale de déagagement)**
 - Servitude de voisinage d'une voie ferrée
 - Zone de protection
- T7_Servitude établie à l'extérieur des zones de déagagement**
 - Zone de protection

